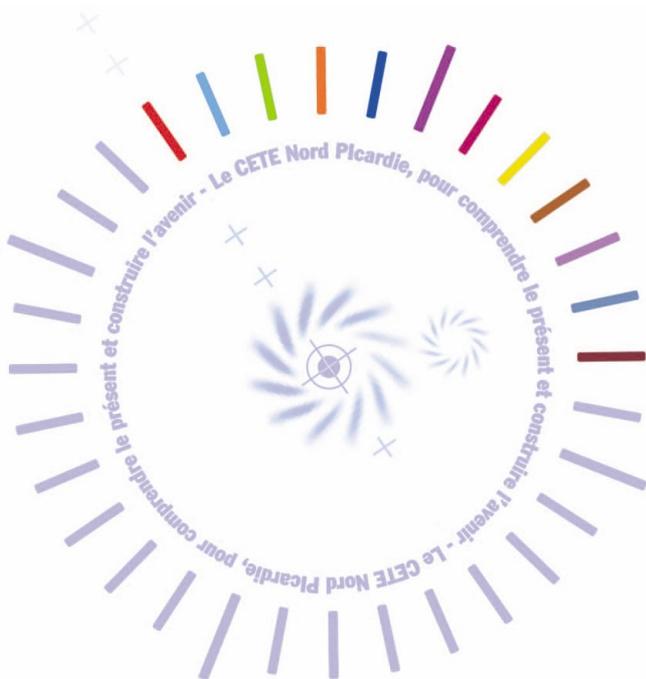


**CeTe**

Nord Picardie

Centre  
d'Etudes  
Techniques de  
l'Équipement

pour comprendre le présent et construire l'avenir



SEPTEMBRE 2007

# ENJEUX DU TERRITOIRE SAMBRE-AVESNOIS IDENTIFIES PAR L'ETAT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction  
départementale  
de l'Équipement  
Nord

# Sommaire

Notice explicative.....	3
Préambule : le capital nature et les richesses environnementales de l'arrondissement.....	4
I. Le développement de l'arrondissement autour de ses richesses naturelles et de ses potentialités	5
1.1 Un développement respectueux des richesses naturelles du territoire.....	5
1.1.1 Le respect des facteurs naturels identitaires de Sambre-Avesnois : bocage, forêts, rivières.....	5
1.1.2 La gestion économe de l'espace, en tenant compte du patrimoine bâti.....	6
1.1.3 La maîtrise des zones d'activités et des nouvelles installations industrielles.....	7
1.2 Un développement tenant compte des potentialités du territoire.....	8
1.2.1 La valorisation des richesses naturelles.....	8
1.2.2 Une agriculture raisonnée, favorisant la diversification.....	9
1.2.3 L'organisation du développement touristique.....	10
1.2.4 Des savoir-faire industriels valorisés.....	11
1.2.5 La requalification des friches industrielles.....	12
II. Le développement de l'arrondissement à partir de sa diversité humaine.....	14
2.1 Permettre un parcours résidentiel positif, en tenant compte de la diversité de la population.....	14
2.1.1 Assurer un développement du parc, en cohérence avec les prévisions démographiques.....	14
2.1.2 Lutter contre l'insalubrité.....	15
2.1.3 Profiter de la dynamique de la rénovation urbaine.....	16
2.2 Prendre en compte les populations fragiles.....	17
2.2.1 L'aide aux plus démunis.....	17
2.2.2 La population âgée.....	18
2.2.3 La mobilité des populations fragiles.....	19
2.2.4 L'action sur le marché du travail.....	19
III. La cohésion de l'arrondissement.....	21
3.1 Améliorer la gouvernance.....	21
3.1.1 Solidarité territoriale et coopération institutionnelle.....	21
3.1.2 Une armature urbaine à conforter.....	22
3.2 Asseoir un positionnement régional, inter régional et transfrontalier.....	23
3.2.1 Identité et promotion du territoire.....	23
3.2.2 Développer un partenariat économique et universitaire avec Valenciennes.....	23
3.2.3 Conforter le partenariat avec la Belgique (Mons, Charleroi, Chimay).....	24
3.2.4 Inscription dans la dynamique régionale.....	24

## NOTICE EXPLICATIVE

En vue de préparer l'élaboration du SCoT de Sambre-Avesnois, le présent document recense les enjeux identifiés par l'Etat sur ce territoire. Ceux-ci sont issus des éléments de diagnostic territorial préalablement réalisés par le CETE Nord Picardie, des entretiens avec différents acteurs du territoire, et des différentes études et diagnostics connus sur le territoire.

Chaque enjeu présenté est étayé de constats qui renvoient à des documents plus complets (mentionnés dans les notes de bas de page).

Le SCoT est un outil de planification au service d'une politique de développement. Ainsi, pour répondre aux enjeux identifiés, plusieurs pistes d'actions peuvent exister.

L'Etat en a retenu 3 :

- mise en place et/ou approfondissement de **partenariats** avec des structures institutionnelles, soit dans le cadre de l'élaboration du SCoT, pour aider à déterminer ses orientations, soit en parallèle au SCoT, pour mettre en place des politiques partenariales de développement du territoire,
- nécessité **d'études complémentaires sur des thématiques particulières** pour répondre à des questions relevant des domaines d'intervention du SCoT. Ces études pourront trouver leur traduction dans le SCoT ou déboucher sur des politiques ou partenariats parallèles à celui-ci,
- enfin, certains enjeux doivent trouver leur **traduction concrète dans le document SCoT** : soit en termes opposables (DOG), soit en termes d'explications (rapport de présentation), soit en termes de projet (PADD).

En dernier lieu, les enjeux du territoire sont mis en exergue de façon synthétique par une **représentation chorématique**<sup>1</sup>. L'intérêt de ce type de représentation cartographique est de fournir une lecture plus aisée de l'espace en permettant de le simplifier et en se détachant de toute localisation précise.

*L'Etat a vocation à s'associer au syndicat mixte pour l'élaboration du SCOT. Au premier chef, la Direction Départementale de l'Equipement, à l'origine du présent document, s'impliquera fortement auprès des élus pour les aider à définir leur parti d'aménagement.*

<sup>1</sup> Le chorème est une représentation schématique d'un espace choisi. Il n'est pas une simplification de la réalité, il vise à représenter toute la complexité du territoire à l'aide de formes géométriques. Il s'agit donc d'une méthode d'analyse spatiale.

## PRÉAMBULE : LE CAPITAL NATURE ET LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES DE L'ARRONDISSEMENT

Les paysages de Sambre-Avesnois tranchent avec l'image traditionnelle du Nord. Le territoire est un pays vallonné, parcouru par des rivières au cours libre et animé par un vaste réseau bocager. Ces atouts paysagers s'accompagnent d'une grande richesse environnementale et biodiversitaire<sup>2</sup>.

Le capital nature peut constituer le moteur de l'attractivité du territoire, à condition que le développement soit envisagé à partir de ses atouts naturels, pour les protéger et les valoriser.

**L'élaboration du SCoT doit donc s'appuyer d'abord sur les espaces naturels, atouts patrimoniaux et paysagers autour desquels peut se mettre en place une organisation positive de l'armature urbaine.**

Partant de ce principe, le document d'enjeux s'articulera autour de trois grands chapitres :

- 1/ le développement de l'arrondissement autour de **ses richesses naturelles et de ses potentialités,**
- 2/ le développement de l'arrondissement **à partir de sa diversité humaine,**
- 3/ **la cohésion** de l'arrondissement.

---

<sup>2</sup> Cf. Profil environnemental du Pays Sambre-Avesnois (Pays) et Profil environnemental Nord-Pas-de-Calais (DIREN), voir également les éléments de révision de la charte du Parc Naturel Régional (PNR) de l'Avesnois.

## I. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT AUTOUR DE SES RICHESSES NATURELLES ET DE SES POTENTIALITÉS

La richesse environnementale et les éléments paysagers remarquables de l'arrondissement d'Avesnes constituent une force pour ce territoire. Son développement sidérurgique s'est effectivement appuyé sur la voie d'eau. Aujourd'hui en récession, l'arrondissement conserve des spécificités à transformer en atouts.

C'est pourquoi le projet de développement de l'arrondissement doit se fonder sur les richesses de Sambre-Avesnois, qu'il s'agisse des richesses naturelles ou des potentialités issues de son histoire.

Le projet de SCoT pourra porter une véritable politique de valorisation des espaces naturels et des paysages, conjuguée à un développement économique basé sur ses potentialités naturelles et historiques.

### **1.1 Un développement respectueux des richesses naturelles du territoire**

Les richesses naturelles et paysagères sont encore trop souvent perçues comme des contraintes au développement. Celui-ci doit au contraire se baser sur ces richesses pour les protéger et les mettre en valeur.

#### 1.1.1 Le respect des facteurs naturels identitaires de Sambre-Avesnois : bocage, forêts, rivières

Haies bocagères, forêts et rivières sont les 3 caractéristiques paysagères principales de Sambre-Avesnois<sup>3</sup>. Dans l'ensemble régional, l'Avesnois se distingue par **sa caractéristique bocagère à haute qualité écologique** qui constitue un attrait paysager et identitaire fort.

Les changements des modes de production agricole sont surtout perceptibles dans l'ouest de l'arrondissement, et n'ont pas encore atteint l'équilibre entre les espaces de prairies et les espaces de cultures. La surface toujours en herbe a certes diminué mais le recul des haies bocagères reste faible (5% seulement entre 1998 et 2003).

Cet arrondissement est également **le plus boisé du département du Nord**. Les espaces boisés concernent 20% du territoire (contre seulement 8% en région). La forêt de Mormal (9 163 ha) est le plus vaste massif forestier d'un seul tenant de la Région, et joue un rôle essentiel de stockage et de filtrage de l'eau.

La forêt de Trélon commence à être valorisée en tant qu'espace naturel de loisirs, du fait de la présence du pôle touristique du Val Joly, une partie de cette forêt étant cependant constituée de propriétés privées.

La forêt de Mormal est encore trop perçue comme une coupure entre deux territoires de l'arrondissement qui sont effectivement assez dissemblables, et ne constitue pas encore un lieu de loisirs pour les habitants des agglomérations proches.

***Ces deux pôles naturels – forêt de Mormal et de Trélon - peuvent être fédérateurs pour le territoire.***

Le réseau hydrographique est très dense, mais globalement de qualité médiocre. Certains cours d'eau sont même de très mauvaise qualité : c'est le cas de l'ancienne Sambre, de l'Helpe mineure et du ruisseau de Sains, et de la Flamenne.

La **restauration de la qualité de l'eau** constitue un enjeu fort développé dans le cadre du Schéma régional d'aménagement de la voie d'eau (SRAVE)<sup>4</sup>, car elle conditionne les possibilités de projets autour de la voie d'eau.

Les **risques inondation** concernent une majorité de communes<sup>5</sup>. C'est notamment pourquoi un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est en cours d'élaboration sur la Sambre, dont le périmètre couvre une grande partie de l'arrondissement et s'étend en Belgique et dans le département de l'Aisne. Il a notamment pour vocation une meilleure gestion des risques inondation, mais devrait également permettre des actions pour améliorer la qualité des cours d'eau et assurer la protection des milieux humides. Plusieurs

3 Cf. Eléments de diagnostic territorial fiche géographie physique et occupation du sol (CETE NP – Septembre 2006).

4 Le SRAVE élaboré par les Voies navigables de France (VNF) couvre la période 2005-2025.

5 Cf. Atlas des Zones Inondables sur la Sambre et ses affluents.

plans de prévention des risques (PPR) sont en cours d'élaboration. Le plan d'exposition aux risques d'inondation (PERI) approuvé le 7 octobre 1997 vaut PPR ; il importe toutefois d'actualiser les aléas qu'il prend en compte en se référant à l'atlas des zones inondables de la Sambre.

### **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

#### *Partenariats*

- Concertation des acteurs en matière
  - de paysage : Parc naturel régional (PNR), Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Maires, profession agricole
  - de protection de la ressource en eau : VNF, Commission locale de l'eau (CLE), syndicats d'assainissementpour affecter des priorités et coordonner les actions

#### *Réflexions, études*

- Diagnostic environnemental particulièrement poussé au regard des enjeux écologiques et paysagers du territoire
- Prise en compte du SRAVE
- La forêt de Mormal, trait d'union entre le Quercitain, l'Avesnois, et la Sambre
- La valorisation des zones inondables : espaces naturels, outil de gestion de la qualité des eaux, espaces de détente ?

#### *Inscription dans le SCoT*

- Veiller à la compatibilité avec le SDAGE et avec le SAGE de la Sambre
- Protection de la ressource en eau et amélioration de sa qualité
- Poser le principe de l'inconstructibilité des zones d'expansion de crues
- Préservation de l'intégrité du paysage, des corridors écologiques et des espaces agricoles par la délimitation de coupures d'urbanisation entre villages (notamment dans le Quercitain)
- Identification des deux pôles naturels fédérateurs : forêt de Mormal et Val Joly
- Protection des espaces naturels spécifiques de l'Avesnois : bocage, fonds de vallée (y compris dans les villages), franges de la forêt de Mormal, par la délimitation de périmètres de protection
- Définition d'une politique de protection des haies à haute valeur écologique
- Évaluation environnementale poussée, au regard des objectifs de développement et en raison de la forte qualité environnementale du territoire

### 1.1.2 La gestion économe de l'espace, en tenant compte du patrimoine bâti

Les espaces artificialisés ne concernent que 1/10 du territoire.

Si l'aspect quantitatif de l'urbanisation ne suscite pas aujourd'hui de problèmes particuliers<sup>6</sup>, la forme qu'elle peut revêtir en soulève. En effet, l'urbanisation des campagnes, de forme linéaire, a des **impacts paysagers**, entraîne une **dégradation de la biodiversité**, et complique le **travail des agriculteurs** :

- banalisation du paysage,
- consommation d'espace importante : constructions nouvelles sur des surfaces au lot plus grandes que dans le reste du département,
- rejets polluants les rivières du fait de l'absence de réseau d'assainissement performant,
- coupures dans les corridors écologiques,
- déstructuration des espaces cultivés,
- problèmes d'accès aux espaces cultivés liés à la présence de parcelles constructibles en bordure de routes,

<sup>6</sup> Cf. Les statistiques concernant la construction neuve, dont le niveau est très inférieur au niveau régional, dans la fiche géographie physique et occupation du sol, éléments de diagnostic territorial (CETE NP – Septembre 2006).

- problèmes de voisinage liés au rapprochement des habitations et des bâtiments d'élevage (distances à respecter qui peuvent limiter l'extension des exploitations).

Par ailleurs, Sambre-Avesnois est caractérisé par un **patrimoine bâti spécifique très riche** qui participe à l'identité du territoire, avec utilisation de matériaux locaux tels que la pierre bleue, et un patrimoine religieux, festif, industriel et militaire qu'il convient de préserver et de ne pas dénaturer.

### **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

#### *Partenariats*

- Concertation des acteurs en matière de paysage (PNR, CAUE, Maires, profession agricole) pour le respect et la valorisation du patrimoine bâti

#### *Réflexions, études*

- Incitation à la réalisation d'études urbaines ou de documents d'urbanisme au niveau communal pour protéger le patrimoine naturel et bâti
- Réflexions sur la définition de normes architecturales et paysagères pour le développement de l'habitat
- Réflexions sur les conditions d'implantation des nouvelles constructions

#### *Inscription dans le SCoT*

- Maîtriser l'urbanisation autour des villages
- Assurer la qualité des entrées de ville pour protéger l'image du territoire, facteur d'attractivité touristique
- Suivre la consommation d'espace dans le temps (indicateurs)
- Accompagner le développement urbain d'une protection de la ressource en eau (capacités de retraitement des eaux usées) et d'un traitement des eaux pluviales à la source (sur la parcelle)
- Privilégier le renouvellement urbain et la requalification des friches à l'extension urbaine
- Avoir une vision à long terme des grands projets d'aménagement (TER-GV, 2x2 voies de la RN2, contournement de Maubeuge) pour anticiper le développement futur et en maîtriser les effets

### 1.1.3 La maîtrise des zones d'activités et des nouvelles installations industrielles

Jusqu'à présent, les constructions à usage d'activités ne semblent pas provoquer de conflits d'usage avec l'agriculture. Cependant, le développement de zones d'activités au niveau de chaque intercommunalité risque de conduire au mitage du territoire (du fait du nombre important d'intercommunalités) et peut avoir des impacts non négligeables sur le paysage. Le territoire subit de plus une récession économique, ce qui doit inciter à la **mise en place d'une stratégie globale de développement des zones d'activités à l'échelle de l'arrondissement**, en tenant compte des disponibilités existantes aujourd'hui en friches.

La stratégie de développement initiée par la CCI et reprise par le Pays Sambre-Avesnois doit être privilégiée, afin de proposer une offre différenciatrice et structurée en hiérarchisant les zones d'activités pour arriver à une complémentarité à l'échelle du Pays<sup>7</sup>. L'offre proposée devra également tenir compte des conditions d'accessibilité, à la fois pour la desserte et pour la main d'oeuvre, notamment en privilégiant des sites accessibles par des modes alternatifs à la voiture.

Par ailleurs, certaines activités industrielles sont susceptibles d'entraîner des risques de nuisances pour le voisinage<sup>8</sup>. La stratégie d'implantation devra donc également prendre en considération ces risques, en

7 Il s'agit de proposer 3 types d'offres à l'échelle de l'arrondissement : un grand site d'accueil à vocation régionale, 2 à 3 zones multi-activités portées par plusieurs intercommunalités et une zone support par intercommunalité pour les très petites entreprises et l'artisanat.

8 L'inspection des installations classées recense en effet de nombreux cas de plaintes suite à l'implantation de zones d'habitat à proximité immédiate d'entreprises.

particulier pour les sites industriels classés SEVESO. Inversement, l'urbanisation et la présence d'habitat autour de ces sites pourra être limitée pour éviter les conflits d'usage.

***Cette stratégie peut constituer une orientation importante du futur SCoT, ce qui nécessite la mise en place de partenariats et la réalisation d'études.***

### **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

#### **Partenariats**

- Avec la CCI autour de :
  - la structuration des zones d'activités
  - la différenciation de l'offre
- Avec les intercommunalités pour inscrire leurs besoins dans un développement cohérent
- Avec l'EPF pour la requalification des friches

#### **Réflexions, études**

- Recensement exhaustif des zones d'activités et de leurs disponibilités
- Réflexion sur les friches :
  - inventaire, localisation, dépollution
  - définition des potentialités d'implantation sur celles-ci (quel type d'activités ?)
- Importance du « capital nature » pour accompagner l'économie du territoire

#### **Inscription dans le SCoT**

- Spatialisation de l'économie à l'échelle de l'arrondissement (hiérarchisation, maillage, spécialisation)
- Développement d'une offre foncière concertée pour éviter la concurrence entre intercommunalités
- Organisation de l'offre foncière et immobilière en fonction des critères d'accessibilité routière et ferroviaire et de la présence de transports en commun (desserte et main d'oeuvre), et afin d'éviter les conflits d'usage entre habitat et industrie.

## **1.2 Un développement tenant compte des potentialités du territoire**

Le développement du territoire s'est effectué autour de certaines de ses caractéristiques naturelles : développement de l'industrie le long de la voie d'eau au début du 20ème siècle, agriculture importante, activités de carrières. L'économie a donc su exploiter les richesses naturelles du territoire, mais ne les a pas forcément valorisées.

Les caractéristiques du territoire sont aujourd'hui à la fois naturelles et industrielles. L'une comme l'autre recèlent des potentialités, et le SCoT devrait inciter à en tirer partie.

### **1.2.1 La valorisation des richesses naturelles**

La valorisation des richesses naturelles en Avesnois passe par l'exploitation des carrières, l'exploitation forestière et l'exploitation de l'énergie éolienne.

**L'activité des carrières** sur l'arrondissement est développée, et s'inscrit dans une dynamique de croissance. Cette activité a des impacts importants sur le territoire (paysages modifiés, impacts sur la ressource en eau, nuisances sonores, circulation de camions), et risque de conduire à terme à une dégradation du cadre de vie et à la dévalorisation des atouts naturels de l'arrondissement.

Le PNR travaille avec les exploitants pour une meilleure intégration des carrières et une meilleure prise en compte de l'environnement. La valorisation des eaux d'exhaure est à l'étude et pourrait permettre d'augmenter les réserves en eau potable de l'arrondissement<sup>9</sup>.

Un schéma départemental des carrières sera élaboré à partir du 2ème semestre 2007.

<sup>9</sup> Cf. document du PNR « l'eau et les carrières en Avesnois, synthèse et perspectives ».

**L'exploitation forestière** est également bien développée dans l'Avesnois. Avec le plus vaste massif forestier d'un seul tenant (9 163ha) de la région, l'arrondissement regroupe 2/3 des forêts de production du département du Nord.

**Un pôle d'excellence rurale pierre et bois** a été constitué pour relancer 2 filières : la pierre bleue avec l'ouverture d'une carrière pour fournir ce matériau pour l'aménagement urbain ou individuel et l'habitat, et le bois de hêtre avec création d'une station d'imprégnation (visant à transformer les propriétés du bois pour le rendre plus résistant).

La mise en place du pôle d'excellence rurale pierre et bois dans le secteur de Trélon permettra de dynamiser localement ces secteurs d'activité.

Enfin des projets de développement de l'énergie éolienne commencent à émerger.

### **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

#### *Partenariats et études*

- Avec le PNR et les carriers, pour la définition d'un plan de développement des carrières dans le respect de l'environnement et des paysages, en étudiant les conséquences de ce développement (en termes d'économie, d'emplois, de déplacements).
- Prise en compte de l'élaboration du schéma départemental des carrières.
- Prise en compte du schéma régional éolien et du schéma du PNR et débat paysager sur les secteurs d'implantation possibles.
- Étudier les possibilités d'utilisation du bois dans une filière « énergie ».

#### *Inscription dans le SCoT*

- Définition d'une stratégie de développement autour du pôle d'excellence rurale pierre et bois (carrières et éventuelles zones d'activités).
- Traiter spécifiquement les conséquences des projets de développement de la filière pierre (richesse naturelle non renouvelable, eaux d'exhaure) ou de l'éolien dans l'évaluation environnementale.

### 1.2.2 Une agriculture raisonnée, favorisant la diversification

Bien que caractérisé par une sur-représentation de l'emploi agricole, des exploitations et de la SAU par rapport à la région, le secteur agricole est en déprise sur le territoire : baisse des effectifs entre 1988 et 2000, avec, en parallèle, baisse du nombre d'exploitations au profit d'exploitations de plus grande taille<sup>10</sup>.

S'ajoute à cela des difficultés économiques, du fait de l'ancienneté des exploitations agricoles, de la structuration en petites exploitations, de la localisation des sièges d'exploitation dans les villages, des normes sanitaires très contraignantes et de la mise en place de quotas de production.

La mise en place d'une agriculture raisonnée, favorisant la diversification, est envisageable par le biais des aides, de la PAC, de la création des pôles d'excellence rurale et aussi de la diversification de l'activité agricole.

Les **aides de la nouvelle PAC**, conditionnées par l'engagement de respecter l'environnement, ainsi que les futures mesures agri-environnementales (MAE) pourront aider les petites exploitations agricoles à produire dans le respect de l'environnement et maintenir un revenu agricole correct.

Par ailleurs, **l'agriculture manque d'organisation en filières** : les productions caractéristiques de l'Avesnois, lait et pommes, restent insuffisamment valorisées.

<sup>10</sup> Cf. éléments de diagnostic territorial, fiche agriculture (CETE NP – Septembre 2006) et « l'agriculture et le milieu rural dans les cantons de l'Avesnois », DDAF du Nord.

La filière des industries agro-alimentaires est caractérisée par une sous-représentation de ses emplois dans l'Avesnois, alors que les emplois agricoles sont sur-représentés. Malgré sa vocation agricole, l'arrondissement ne semble donc pas tirer suffisamment partie de ses productions.

Les **pôles d'excellence rurale** représentent un véritable atout pour le territoire. Ils doivent permettre la structuration de la filière agricole. C'est le cas de la maison du Maroilles et de l'atelier de transformation du lait, qui va permettre aux agriculteurs d'affiner les fromages dans une structure spécifique en leur évitant des investissements trop lourds.

La **diversification agricole** peut passer par une activité complémentaire de type gîte rural. Ce type d'activités constitue une part non négligeable des revenus de certaines exploitations agricoles. Le taux de remplissage reste toutefois bien moindre que dans d'autres secteurs du département, notamment autour de la Métropole. Elle passe aussi par la **valorisation des productions** sur les marchés locaux éventuellement en lien avec les dynamiques de grande distribution.

#### **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

##### *Partenariats*

- Avec la DDAF, la chambre d'agriculture et le PNR, autour de l'évolution des aides à l'activité agricole et de la diversification

##### *Réflexions, études*

- Réflexion sur les potentialités d'implantations spécifiques aux filières agricoles, autour des pôles d'excellence rurale
- Accompagner les projets futurs d'une réflexion sur la réorganisation foncière des terres agricoles et la localisation des sièges d'exploitation, pour éviter les conflits d'usage à proximité des villages

##### *Inscription dans le SCoT*

- Préservation de l'intégrité des terres agricoles pour ne pas nuire au rendement des agriculteurs
- Prendre en compte et favoriser la diversification agricole dans le SCoT et dans les PLU, notamment liée au développement du tourisme vert
- Définition d'une stratégie de développement autour du pôle d'excellence rural « maison du Maroilles »

### 1.2.3 L'organisation du développement touristique

La qualité paysagère et des espaces naturels rendent le territoire attractif pour le **tourisme vert**. Sambre-Avesnois possède d'ailleurs des équipements touristiques variés : parc animalier de Maubeuge, aérodrome de la Salmagne, golf, divers musées et éco-musées, site archéologique de Bavay.

Le territoire voit également se développer un site touristique majeur : le **Val Joly**, sur plus de 400 ha d'espaces naturels, dont la deuxième tranche opérationnelle figure au Contrat de projets Etat/Région.

La **forêt de Mormal**, véritable réservoir vert pour l'agglomération sambrienne comme pour toute la région, pourrait être valorisée pour les loisirs doux<sup>11</sup>.

Le développement du **tourisme fluvial** est également en projet sur la Sambre<sup>12</sup>. Les communes du Val de Sambre font aujourd'hui le choix de recentrer leur urbanisation autour de l'eau, avec pour certaines des projets autour de la plaisance fluviale, de pistes cyclables ou promenades.

Mais l'action touristique du territoire peine à se structurer, et à trouver un portage fort (cf. les difficultés du Pays d'Accueil Touristique de l'Avesnois). Elle doit également être coordonnée avec celle des territoires voisins de l'Aisne et de la Belgique.

11 Cf. trame verte et bleue du SRADT (Conseil Régional).

12 Cf. SRAVE.

**Le tourisme peut constituer un véritable projet pour le territoire. Le SCoT peut ainsi aider à porter une politique touristique volontaire en fédérant les actions menées à l'échelle du PNR (le tourisme constituant une action importante mise en avant dans la révision de la charte du parc) et des différentes intercommunalités. Cette politique pourrait donner des résultats en terme d'emplois.**

#### **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

##### *Partenariats*

- Avec la Belgique (Chimay) et l'Aisne, pour un développement interrégional et transfrontalier
- Coordination des actions de développement du tourisme autour des missions du Pays et du PNR
- travail avec la profession agricole sur les conditions de développement du tourisme vert

##### *Inscription dans le SCoT*

- Définition d'une stratégie de développement touristique qui s'appuie sur 2 pôles majeurs :
  - le site du Val Joly
  - la forêt de Mormal à valoriser (trame verte, liaison cyclotouriste)et sur un réseau de structures de loisirs et musées
- Inscription de la politique tourisme dans un contexte inter-régional et transfrontalier

#### 1.2.4 Des savoir-faire industriels valorisés

Le passé industriel du territoire peut être considéré comme un atout si les savoir-faire spécifiques issus de l'industrie sont mis en avant en développant des offres de formations universitaires et des pôles de compétences dans des domaines à forte valeur technologique.

En portant un pôle de compétences sur les activités mécaniques (Mécafutur), qui a été retenu dans le Schéma Régional de Développement Économique, la CCI a commencé ce travail<sup>13</sup>.

Le territoire doit exploiter les opportunités qui se présentent pour devenir plus performant et faire face à la concurrence nationale voire internationale. Les entreprises aujourd'hui les plus dynamiques et compétitives sont celles qui ont su investir des niches de marché intéressantes (MB protection, fabricant de chaussures de sécurité) ou qui ont une réactivité importante (Myriad), ou encore qui ont développé des centres de recherche et d'innovation (Vallourec et Vesuvius).

Pour être compétitif, Sambre-Avesnois doit aussi profiter de la singularité de son territoire et de son caractère rural. Comparé à d'autres territoires français aux caractéristiques similaires, le territoire est très bien situé, car à proximité immédiate des marchés ou des moyens permettant d'y accéder (proximité de Paris, Bruxelles, mer du Nord voire Londres, et des infrastructures qui s'y rattachent). La concurrence doit donc se faire sur des projets susceptibles de s'implanter dans des secteurs différents des autres arrondissements régionaux, voire de la Belgique.

**Le territoire de Sambre Avesnois est en difficulté économique et pourtant des atouts et des perspectives positives de développement se profilent. En s'appuyant sur ces éléments, le SCOT pourra définir une véritable stratégie de reconversion industrielle.**

<sup>13</sup> Par ailleurs, un projet relatif au domaine de la visualisation, porté par une association et l'université, et financé par l'AMVS, la Région et le Département, pourrait émerger et attirer des entreprises industrielles de haute technologie.

## **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

### *Partenariats*

- Avec la CCI et la cellule de développement exogène de l'ADUS
- Avec le territoire de Valenciennes (complémentarité plutôt que concurrence)
- Avec la Belgique

### *Réflexions, études*

- Sur le développement d'offres de formation
  - en complémentarité avec l'offre de Valenciennes
  - en relation avec le tissu industriel existant

### *Inscription dans le SCoT*

- Définition d'une stratégie de reconversion industrielle en tirant partie du savoir-faire existant ou en développement
- Recherche d'une complémentarité avec les territoires voisins

### 1.2.5 La requalification des friches industrielles

Conséquences de la récession économique, les friches industrielles sont très nombreuses sur l'arrondissement, et particulièrement localisées dans la vallée de la Sambre<sup>14</sup>.

Grâce à un partenariat fort avec l'établissement public foncier (EPF) pour le portage foncier, la démolition et le pré-verdissement, la requalification des friches est aujourd'hui en cours<sup>15</sup>.

Ces friches ne retrouveront pas forcément une vocation économique : elles sont le plus souvent insérées dans un milieu très urbanisé, de ce fait, elles sont relativement enclavées, et leur desserte est complexe. De plus, elles nécessitent pour la plupart d'être dépolluées, pour un coût qui n'est souvent pas encore estimé, et qui freine les éventuels investisseurs.

La requalification des friches vise d'autres usages : naturels en bord de Sambre pour faire face au risque inondation et participer à la mise en place de la trame verte et bleue, à vocation mixte habitat/ activités /commerces ou pour accueillir des équipements. Elle est parfois l'occasion de travailler sur des projets urbains globaux (Val de Sambre, Le Quesnoy). Le référentiel foncier réalisé par l'EPF sur le fond de vallée de la Sambre (communes de Maubeuge, Louvroil et Jeumont) a permis de poser de véritables problématiques territoriales, et notamment la reconquête et la valorisation autour de la Sambre, ainsi que la revalorisation de l'habitat modeste dans les quartiers dégradés.

***La stratégie de requalification doit être portée à l'échelle de l'arrondissement, car les friches constituent une véritable alternative à la périurbanisation en cours, notamment sur les plateaux autour de la vallée de la Sambre.***

<sup>14</sup> Les potentialités foncières des friches représentent 500 ha dans l'AMVS.

<sup>15</sup> Conventions signées entre l'EPF et l'AMVS pour la période 2007-2013, mais aussi avec d'autres intercommunalités de l'arrondissement. L'ensemble des interventions de l'EPF sont recensées sur le site [www.epf-npdc.fr](http://www.epf-npdc.fr).

## **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

### *Partenariats*

- Association étroite de l'EPF aux études et projet de SCoT
- Avec les intercommunalités autour de leurs projets de requalification

### *Réflexions, études*

- Inventaire des friches existantes, de leurs localisations, de leurs potentialités, des dépollutions à mettre en oeuvre
- Programmation d'opérations comprenant de l'habitat intermédiaire pour attirer la population en centre urbain

### *Inscription dans le SCoT*

- Requalification des friches comme alternative à la périurbanisation
- Une offre tenant compte de la mixité urbaine et des fonctions, accompagnée d'une bonne desserte en transports en commun, en lien avec un projet global de développement

## II. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT À PARTIR DE SA DIVERSITÉ HUMAINE

La diversité géographique et économique de l'arrondissement s'accompagne d'une grande diversité humaine, entre population industrielle et ouvrière de la vallée de la Sambre et du secteur de Fourmies, population rurale du sud de l'Avesnois, et nouvelle population urbaine du plateau de Mormal.

Des conditions économiques toujours préoccupantes continuent à entraîner le départ des populations en âge de travailler. Ainsi, **la population de Sambre-Avesnois est en diminution constante**. Seul le bassin de vie de Le Quesnoy connaît une croissance modérée depuis 1999, due en particulier à sa proximité avec le pôle d'emploi de Valenciennes.

La part de la population de moins de 20 ans reste cependant élevée, du fait d'un solde naturel positif. **Ces jeunes constituent un vivier pour le territoire.**

On note aussi une **sur-représentation des personnes âgées de 75 ans et plus** par rapport au niveau régional, sur-représentation accentuée dans certains bassins de vie, particulièrement celui de Landrecies.

Le nombre de ménages est toutefois en augmentation dans tous les bassins de vie, du fait des mouvements de décohabitation. Cette augmentation est particulièrement sensible dans les bassins de vie de Bavay, Le Quesnoy et Landrecies.

Les bassins de vie les plus urbains concentrent les familles monoparentales.

Ces données démographiques<sup>16</sup> conditionnent les besoins en logements qui doivent être adaptés à la situation familiale et économique des habitants.

Le SCoT doit contribuer à mettre en place les conditions d'un parcours résidentiel pour les ménages, en apportant des réponses aux problématiques des populations les plus fragiles.

### **2.1 Permettre un parcours résidentiel positif, en tenant compte de la diversité de la population**

Du fait de la diversité des acteurs en charge du logement sur le territoire et de la multiplicité des intercommunalités, il n'existe pas de politique de l'habitat à l'échelle de l'arrondissement. Une telle politique est nécessaire pour répondre aux besoins en logements spécifiques à l'arrondissement et permettre une bonne harmonisation des réponses à ces besoins.

En l'absence de programme local de l'habitat (PLH) à l'échelle de l'arrondissement, le SCOT doit s'emparer de la question de l'habitat, pour créer une véritable politique du logement à mettre en perspective avec les questions de l'accessibilité aux emplois et services et de mixité sociale et urbaine.

#### 2.1.1 Assurer un développement du parc, en cohérence avec les prévisions démographiques

La dynamique de croissance du parc de logement est très faible. De plus, le parc est caractérisé par une **part importante de logements anciens** (50% des logements ont été construits avant 1948) et par une vacance plus élevée qu'au niveau régional, notamment dans le secteur d'Avesnes-sur-Helpe.

Les **propriétaires occupants** représentent le statut d'occupation le plus important et une partie d'entre eux dispose de revenus très faibles (revenus fiscaux inférieurs à 60% du plafond HLM). Le parc locatif privé joue aussi un rôle important dans l'accueil des ménages à bas revenus, tandis que le parc social loge 19% des ménages<sup>17</sup>. **Le parc social est essentiellement concentré dans la vallée de la Sambre et à Fourmies**, et ses locataires sont globalement insatisfaits de leurs conditions de logement (problèmes de vétusté, mais aussi caractéristiques urbaines, d'insécurité ou de réputation)<sup>18</sup>.

***Le renouvellement du parc doit donc être assuré, en répondant aux besoins spécifiques des ménages de Sambre-Avesnois, et en veillant en premier lieu à restructurer le parc existant, pour juguler le développement de la périurbanisation et de ses conséquences en terme de déplacements.***

16 Cf. éléments de diagnostic territorial, fiche caractéristiques démographiques de la population (CETE NP – Septembre 2006).

17 Cf. éléments de diagnostic territorial, fiche caractéristiques du parc de logement (CETE NP – Septembre 2006).

18 Cf. Audit du parc HLM de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, (ORHA - 2003).

## **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

### *Partenariats*

- Avec les intercommunalités
- Avec l'EPF sur les potentialités des friches
- Avec les organismes de logement social sur l'effort de construction, la typologie des logements, et la localisation du logement social en milieu rural

### *Réflexions, études*

- Identification du parc qui pourrait potentiellement être remis sur le marché
- Travail autour des friches qui pourraient accueillir du logement
- Définition d'une typologie de logements à créer, pour permettre le parcours résidentiel des ménages en tenant compte des spécificités de leur composition

### *Inscription dans le SCoT*

- Développement de l'offre nouvelle en cohérence avec les prévisions démographiques, et qui permette le renouvellement du parc
- Localisation de l'offre nouvelle, à proximité des pôles d'échanges, et en tenant compte des objectifs de mixité sociale et des fonctions
  - diversification de l'offre en ville
  - mixité sociale vallée de la Sambre/plateau, Le Quesnoy et alentours, Avesnes/Helppe et alentours, Fourmies et alentours
- Territorialisation des objectifs de construction de logements sociaux
- Mise en place d'une politique en faveur de l'accession aidée

### 2.1.2 Lutter contre l'insalubrité

Le parc de logement de l'arrondissement se situe dans la moyenne régionale en terme d'inconfort. Le nombre de logements inconfortables a fortement chuté depuis 1999<sup>19</sup>. **L'ancienneté du parc risque toutefois de poser question quant à son renouvellement.**

Par ailleurs, si l'insalubrité est mal connue en l'absence de recensement à l'échelle de l'arrondissement, les grandes villes semblent particulièrement touchées<sup>20</sup>. Les cas d'insalubrité se posent aussi chez les propriétaires occupants et il est difficile de les repérer et de réhabiliter les logements du fait de la faiblesse des revenus de certains propriétaires occupants (45 % des ménages très pauvres -revenus fiscaux inférieurs à 60% du plafond HLM- sont propriétaires de leur logement).

L'opération de repérage de l'insalubrité initiée par la CAF dans quelques villes est en ce sens exemplaire pour aider à connaître le parc insalubre et à le requalifier<sup>21</sup>.

**La lutte contre l'insalubrité et l'amélioration de l'habitat sont des objectifs globaux à porter à l'échelle du SCoT, dans la cadre de la définition d'une politique de l'habitat.**

19 Cf. éléments de diagnostic territorial, fiche caractéristiques du parc de logement (CETE NP – Septembre 2006).

20 Aux vues du nombre de plaintes de locataires.

21 Signature de conventions Caisse d'allocations familiales – communes (notamment sur Maubeuge) pour qu'un technicien visite les logements dès lors qu'une demande d'allocation est faite à la CAF, et puisse ainsi repérer les cas d'insalubrité.

## **PISTES D'ACTIONS POUR LE SCOT**

### *Partenariats*

- Avec les intercommunalités
- Avec la CAF pour prolonger l'opération de repérage des logements insalubres
- Avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Avec les organismes de logement social pour le relogement des locataires victimes de l'insalubrité

### *Réflexions, études*

- Recensement de l'insalubrité avec une attention particulière portée aux propriétaires occupants les plus pauvres et les plus âgés, et un travail sur les conditions du relogement
- Travail sur les conditions d'aide à la réhabilitation pour les propriétaires occupants les plus pauvres
- Coordination avec les projets de rénovation urbaine

### *Inscription dans le SCoT*

- Définition de territoires prioritaires pour mener des politiques publiques de réhabilitation de l'habitat
- Suivi de l'insalubrité à l'échelle du SCoT

### 2.1.3 Profiter de la dynamique de la rénovation urbaine

Dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine, plusieurs sites sont concernés dans la vallée de la Sambre et sur la commune de Fourmies.

La requalification urbaine des quartiers doit s'accompagner d'un **projet global** qui concerne toute l'agglomération, voire une échelle plus vaste, aussi bien en terme de restructuration urbaine, à articuler avec la requalification des friches, qu'en terme de peuplement.

Les projets ANRU peuvent constituer aujourd'hui une opportunité pour remédier à l'insatisfaction des locataires de logements sociaux<sup>22</sup> et donnent aussi la possibilité de réfléchir à une **répartition du peuplement plus équilibrée** notamment entre la vallée de la Sambre et les plateaux, et entre les secteurs urbains et ruraux.

***Le SCoT doit constituer le lieu de cette réflexion, pour permettre la déclinaison des programmes de rénovation urbaine dans la politique de l'habitat à une échelle intercommunale.***

---

22 Cf. Note 16.

## **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

### *Partenariats*

- Avec les intercommunalités
- Avec les organismes de logement social sur la typologie des logements et la politique de peuplement

### *Réflexions, études*

- Sur la production de logements adaptés à la situation des ménages (jeunes décohabitants, personnes âgées, familles monoparentales ...)

### *Inscription dans le SCoT*

- Territorialisation des objectifs de construction de logements sociaux, avec une répartition plus équilibrée entre centres urbain, périphéries, et milieu rural
- Localisation des logements sociaux prioritairement à proximité des réseaux de transports en commun

## **2.2 Prendre en compte les populations fragiles**

### 2.2.1 L'aide aux plus démunis

L'arrondissement est marqué par un revenu moyen par personne plus faible qu'au niveau régional, et par des **disparités socio-spatiales importantes** : le niveau de revenus est particulièrement faible dans les bassins de vie de Fourmies et de Landrecies, et l'écart est également important entre la vallée de la Sambre (pauvre) et les plateaux<sup>23</sup>.

L'arrondissement est aussi marqué par un taux de recours à l'AAH (allocation adulte handicapé) élevé, notamment dans sa partie la plus rurale (Landrecies et autour d'Avesnes-sur-Helpe), et un **nombre important de bénéficiaires du RMI et/ou de la CMU** (bassins de vie de Fourmies et Trélon, Sambre urbanisée)<sup>24</sup>.

On retrouve de l'habitat précaire de manière diffuse dans l'arrondissement (personnes vivant en camping à l'année).

Enfin, la population rurale apparaît assez repliée sur elle-même, de même que la population urbaine du secteur de Fourmies.

***Une attention particulière doit donc être portée dans le SCoT aux secteurs qui concentrent la pauvreté. Si une certaine dynamique de requalification est enclenchée dans la vallée de la Sambre, elle doit aussi concerner les populations les plus précaires. Par ailleurs, Landrecies et Fourmies sont les 2 bassins de vie sur lesquels le SCoT doit être en mesure de travailler à une amélioration des conditions de vie de la population.***

23 Cf. Eléments de diagnostic territorial fiche caractéristiques socio-économiques de la population (CETE NP – Septembre 2006).

24 Cf. « Pauvreté et territoires en Nord-Pas-de-Calais », dossiers de l'INSEE juin 2006.

## **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

### *Partenariat et réflexions*

- Partenariat avec le Conseil Général (PDALPD)
- Réflexion sur les écarts de conditions de vie entre la vallée de la Sambre et les plateaux
- Identifier l'habitat précaire et veiller à sa résorption en travaillant aux conditions de logements des plus démunis

### *Inscription dans le SCoT*

- Localiser les services, les infrastructures et les zones de développement en étant attentif aux secteurs les plus fragiles :
  - Landrecies : ruralité, faiblesse des revenus
  - Fourmies : enclavement et précarité
- Favoriser la création d'une offre en direction des plus démunis, notamment par un recours plus important au logement social (en lien avec parcours résidentiel)

## 2.2.2 La population âgée

Le territoire de Sambre-Avesnois connaît une proportion de ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 75 ans plus importante qu'à l'échelle régionale, et **en plus forte progression** entre 1999 et 2005.

Le vieillissement de la population est accentué **en milieu rural** : ainsi, le bassin de vie de Landrecies conjugue un indice de jeunesse faible et une part de ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 75 ans élevée. On retrouve ces caractéristiques de façon un peu moins prononcée dans les bassins de vie de Le Quesnoy et d'Avesnes-sur-Helpe<sup>25</sup>.

La prise en charge médicalisée des personnes âgées est insuffisante en ce qui concerne les EHPAD (établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes). En revanche, les services de soins infirmiers à domicile assurent une bonne couverture du territoire<sup>26</sup>.

Ces éléments doivent être replacés dans le contexte des restrictions d'accès aux établissements belges, à venir à court terme, qui pose la question de l'augmentation des demandes en France.

***Il est donc essentiel de faire le lien entre les besoins de la population vieillissante de l'arrondissement et l'offre qui lui est destinée, notamment en matière de santé même si cette politique ne dépend pas directement du SCoT.***

## **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

### *Partenariats et réflexions avec la DDASS et le Conseil Général*

- Pour l'implantation des établissements (médicalisés ou non) pouvant accueillir les personnes âgées
- Pour mener une réflexion sur le réseau d'aides à domicile, et les besoins en services et transports dans les territoires les plus ruraux

### *Inscription dans le SCoT*

- Le développement d'une offre intermédiaire entre maintien à domicile et prise en charge médicalisée (notamment logement social à destination des personnes âgées)
- Un travail sur les services offerts à la population vieillissante
- Des choix sur les conditions d'accessibilité à ces services et l'offre de transport

25 Cf. Eléments de diagnostic territorial, fiche caractéristiques démographiques de la population (CETE NP – Septembre 2006).

26 84,5 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans en EHPAD (92,4/1000 dans le Nord) et 30 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans en services de soin à domicile (20/1000 dans le Nord), en 2006.

### 2.2.3 La mobilité des populations fragiles

Les éléments de diagnostic font état de l'existence d'une population à faibles revenus dont les pratiques de mobilité sont peu connues. Cette population peut avoir des **difficultés pour accéder aux emplois ou aux services et formations** permettant de mener une recherche d'emploi.

Le territoire dispose d'un **maillage routier** qui garantit des temps d'accès aux services intermédiaires et aux emplois relativement faibles<sup>27</sup>. Cette analyse concerne cependant des temps d'accès routier qui supposent une motorisation des ménages.

Par ailleurs, si le territoire est relativement bien irrigué par le train, par le réseau STIBUS dans l'agglomération de la Sambre et par le réseau bus du Conseil Général au sud, le **niveau de performance** (temps de parcours, horaires et fréquence) reste relativement **médiocre** : il est donc probable que ces réseaux ne constituent pas toujours une alternative suffisamment efficace à la voiture pour accéder aux services et aux emplois principalement concentrés dans le Val de Sambre.

L'enquête ménages – déplacements du Val de Sambre<sup>28</sup> montre par exemple que les chômeurs ont une assez faible mobilité en voiture et la compense par une forte mobilité à pied et en deux-roues, modes de transport permettant des déplacements limités en distance. Ces modes de transports sont moins adaptés au milieu rural du sud de l'arrondissement, où les distances à couvrir sont plus longues.

Par ailleurs, la mobilité des RMistes figure parmi les préoccupations du Conseil Général, qui souligne les difficultés à accéder à l'emploi en l'absence de voiture dans un arrondissement plutôt rural<sup>29</sup>.

***C'est pourquoi, en parallèle au travail de localisation des zones d'activités à proximité des populations, la mobilité des populations à faibles revenus non motorisées constitue un enjeu pour permettre leur reconversion et leur accès à l'emploi.***

#### **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

##### *Partenariats*

- Avec le Conseil Général et le Conseil Régional sur la définition des horaires et des fréquences des transports en commun

##### *Réflexions, études*

- Sur la motorisation des ménages à faible revenus et leurs difficultés de déplacements
- Sur l'intérêt de la mise en place d'un titre unique de transport TER, bus Arc-en-ciel et réseau STIBUS

##### *Inscription dans le SCOT*

- Localisation des services et zones d'emploi en lien avec une accessibilité multimodale

### 2.2.4 L'action sur le marché du travail

Les **indicateurs économiques restent particulièrement préoccupants** sur le territoire de Sambre-Avesnois : taux de chômage plus élevé que dans les zones d'emploi voisines, niveau de qualification de la population active plus faible qu'à l'échelle régionale, avec une sur-représentation des non diplômés sur les bassins de vie de Fourmies, Trélon, et Landrecies<sup>30</sup>.

La **jeunesse** de la population sambrienne constitue une véritable opportunité en terme de main d'oeuvre. Au sein de l'arrondissement ce sont les bassins de vie les plus industrialisés du nord qui sont concernés par cette jeunesse, particulièrement la Sambre Urbanisée.

Les **associations d'insertion et les organismes de formation continue** font preuve d'une grande capacité de mobilisation afin de mettre en adéquation les besoins d'emplois des populations locales et les besoins de

27 Cf. structuration de l'espace rural de la DATAR - 2002.

28 EMD Val de Sambre – CETE NP 2005.

29 Une étude de mobilité a été menée par la direction des transports du Conseil Général.

30 Cf. éléments de diagnostic territorial, fiches emploi et caractéristiques socio-économiques de la population (CETE NP – Septembre 2006).

production des entreprises implantées. Ainsi, le centre de formation et de productique du Hainaut, structure émanant de la CCI fournit un important travail dans le domaine de l'insertion et de la formation continue.

Les projets de rénovation urbaine sont également l'occasion de mettre en oeuvre la réinsertion d'une partie de la population située dans les quartiers sensibles<sup>31</sup>.

***L'emploi constitue une thématique connexe à celles qui trouvent leur place dans un SCoT. Le développement du territoire ne peut cependant pas se passer d'un développement de l'économie et du marché du travail. C'est pourquoi le SCoT doit permettre d'alimenter la réflexion sur l'évolution du marché du travail, et participer à la mise en place d'une stratégie en matière de formation à l'échelle de l'arrondissement.***

#### **PISTES D'ACTIONS POUR LE SCOT**

##### *Réflexions, études*

- Accompagner la reconversion industrielle en réfléchissant à l'employabilité de la population (partenariat DDTEFP, CCI, organismes de formation)

##### *Inscription dans le SCoT*

- Veiller à la localisation des activités en fonction de la présence de main d'oeuvre (accessibilité à l'emploi) ou de leur desserte en transports en commun
- Intégrer le dispositif d'insertion des projets ANRU dans la politique économique du SCOT

---

31 5% du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement sont réservés aux habitants des zones urbaines sensibles.

### III. LA COHÉSION DE L'ARRONDISSEMENT

La réalisation d'un SCoT à l'échelle de l'arrondissement conduit à s'interroger sur la cohésion d'un territoire composé d'entités physiques et institutionnelles très variées, portant chacune des projets différents.

Le SCoT est l'occasion de structurer le territoire de Sambre-Avesnois autour d'un projet fédérateur de développement et d'aménagement.

La cohérence territoriale de l'arrondissement passe par un positionnement régional et transfrontalier renforcé, tributaire d'une meilleure gouvernance interne au territoire.

#### **3.1 Améliorer la gouvernance**

Les enjeux dégagés dans les deux parties précédentes ont pu montrer qu'un travail de coopération à l'échelle de l'arrondissement permettrait de structurer le territoire en améliorant son armature urbaine.

##### 3.1.1 Solidarité territoriale et coopération institutionnelle

La **diversité** du territoire devrait constituer un véritable atout. Pourtant, l'arrondissement est marqué par de nombreuses ruptures et oppositions génératrices d'inégalités entre bassins de vie :

- entre l'urbain du Val de Sambre et le rural du sud de l'arrondissement,
- entre la partie résidentielle du Quercitain tournée vers Valenciennes et le reste de l'arrondissement,
- entre une population vieillissante en milieu rural et jeune en milieu urbain,
- entre une économie industrielle et rurale,
- ...

Ces oppositions peuvent conduire à des politiques antagonistes et à des rivalités à l'échelle des différentes intercommunalités, pour l'implantation d'activités économiques ou le rejet d'activités jugées source de nuisances.

De fait, **l'émiettement intercommunal**<sup>32</sup> du territoire nuit à la réalisation coordonnée des actions et à une vision globale qui permettraient le développement de l'arrondissement : choix de localisation des zones d'activités, politiques en faveur de l'habitat, notamment social, projets de développement urbain en lien avec la requalification des friches, localisation des services, développement des infrastructures relatives à la mobilité interne dans le territoire.

**L'opposition entre l'urbain et le rural** est formalisée par la structuration institutionnelle : d'un côté une communauté d'agglomération<sup>33</sup>, de l'autre un Parc Naturel Régional. Les objectifs de ces deux structures peinent à se rencontrer, voire sont parfois contradictoires.

La révision de la charte du PNR peut constituer l'occasion de poser les bases d'une coopération avec la vallée de la Sambre.

A l'échelle du Val de Sambre, une **meilleure cohésion globale de l'agglomération** permettrait de renforcer sa place dans l'arrondissement.

Dans ce contexte, le pays semble en retrait, souffrant d'un manque de moyens, notamment en ingénierie, dont le territoire est pourtant riche, au travers de l'équipe du PNR et de l'agence d'urbanisme de la Sambre (ADUS).

***Le SCoT doit donc permettre de favoriser la coopération institutionnelle et en terme d'ingénierie en faveur d'un territoire fonctionnant dans sa globalité, avec des interactions plus importantes et coordonnées entre les différents bassins de vie.***

---

32 151 communes, 12 intercommunalités.

33 Qui de plus n'englobe pas la totalité de l'agglomération urbaine.

## **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

### *Partenariats*

- Entre le Pays, l'ADUS, le PNR

### *Réflexions, études*

- Sur l'amélioration de la coopération entre les structures intercommunales et les porteurs de projets

### 3.1.2 Une armature urbaine à conforter

L'interpénétration de la ville et de la campagne dessine une **armature urbaine complexe** : le pôle urbain principal, constitué de la vallée de la Sambre est relativement excentré au nord-est de l'arrondissement. Les pôles secondaires sont en revanche bien répartis sur le territoire.

La plupart des bassins de vie de Sambre-Avesnois sont plutôt **bien équipés** en services intermédiaires et équipements non concurrentiels<sup>34</sup>. Cette répartition garantit la présence de services de proximité et constitue un point fort : elle permet notamment de limiter la longueur des déplacements.

Seul le bassin de vie de Trélon apparaît faiblement autonome avec un niveau d'équipements faible, et dépend de Fourmies.

Au sud de l'arrondissement, **Fourmies** cumule des indicateurs de précarité importants, une récession économique et un relatif enclavement par rapport aux axes routiers. Ce secteur doit donc faire l'objet d'une attention particulière.

Le pôle d'Avesnes-sur-Helpe draine une grande part de la partie rurale de l'arrondissement.

Le bassin de vie de **Landrecies** a une offre d'équipements non concurrentiels élevée pour un bassin de vie rural. Du fait de son positionnement, du vieillissement et du niveau de revenus de sa population, le maintien de ces équipements peut s'avérer essentiel.

L'ouest de l'arrondissement est en partie tourné vers Valenciennes, quelques communes faisant partie de sa couronne péri-urbaine.

Le réseau interne au territoire est le **ciment de la cohésion** de Sambre-Avesnois. Son amélioration doit garantir la bonne accessibilité des populations aux emplois et services. Elle passe par certains projets en cours :

- meilleur cadencement du réseau ferré,
- mise en service du TCSP dans la vallée de la Sambre qui doit contribuer à une organisation spatiale en coeur de vallée de la Sambre,
- créations de services de transport à la demande, notamment en direction des personnes âgées dans certaines communes ou intercommunalités (Bavay, Maubeuge),
- mise à 2x2 voies de la RN2 à plus long terme.

***Cette réflexion sur l'armature urbaine du territoire doit être approfondie à l'occasion du SCoT.***

<sup>34</sup> Cf. éléments de diagnostic territorial fiche offre de services aux ménages en Avesnois (CETE NP – Septembre 2006).

## **PISTES D' ACTIONS POUR LE SCOT**

### *Réflexions, études*

- Réflexion sur les différents niveaux de hiérarchie urbaine au sein de l'arrondissement
- Réflexion sur l'articulation avec le SCOT de Valenciennes

### *Inscription dans le SCoT*

- La structuration autour de la nature
  - alternance rural – urbain
  - liens naturels (trame verte et bleue)
  - espaces naturels structurants (Val Joly et forêt de Mormal)
- La structuration urbaine
  - conforter la vallée de la Sambre comme agglomération centrale pour un positionnement régional
  - hiérarchiser les pôles urbains secondaires pour constituer une armature urbaine cohérente
- L'accessibilité comme lien entre les différents niveaux de hiérarchie urbaine

## **3.2 Asseoir un positionnement régional, inter régional et transfrontalier**

Le positionnement régional, inter régional et transfrontalier est nécessaire à l'arrondissement, trop souvent considéré comme l'extrémité du département du Nord, et non comme lieu de croisements et d'échanges.

Le territoire souffre d'un enclavement relatif. Il faut toutefois se questionner sur les apports d'un désenclavement de l'Avesnois et les conséquences qu'il engendrerait : accessibilité aux services supérieurs de la métropole lilloise ? nouvelles possibilités d'emploi ? fuite de population ? rurbanisation incontrôlée ?

Le positionnement de l'arrondissement doit d'abord passer par la construction de son identité et sa promotion. Les partenariats avec ses voisins sont également essentiels à son inscription dans l'interrégion transfrontalière.

### 3.2.1 Identité et promotion du territoire

La reconnaissance d'une **identité commune** à l'arrondissement de Sambre-Avesnois peut déboucher sur des actions de promotion du territoire qui aideront à asseoir son positionnement.

Certaines actions sont en cours :

- action de promotion économique avec la création d'une cellule de développement exogène à l'ADUS qui travaille sur la valorisation économique de l'arrondissement<sup>35</sup>, pour favoriser l'accueil des investisseurs
- actions de promotion touristique par le biais du Pays et du comité départemental du tourisme, notamment via internet, permettant d'inscrire le territoire dans un contexte inter-régional et transfrontalier, à mener dans le cadre d'une stratégie globale de développement touristique

***L'identité du territoire de Sambre Avesnois doit se construire en complémentarité avec ses voisins, plutôt qu'en se positionnant sur des actions concurrentielles.***

### 3.2.2 Développer un partenariat économique et universitaire avec Valenciennes

L'Avesnois ne semble pas pour l'instant bénéficier des retombées positives de l'essor économique de Valenciennes.

Le tissu économique de Valenciennes est très proche de celui du Val de Sambre. Cependant, le valenciennois a développé certaines spécificités : création de pôles audiovisuels, numériques et logistiques.

La Sambre, quant à elle, dispose d'une **antenne universitaire** et d'un **laboratoire de recherche** dans le domaine des matériaux, avec des formations spécifiques<sup>36</sup>, qu'il convient de valoriser. Le partenariat avec

35 Par le biais du réseau NFX (organisme chargé de la promotion économique de la Région Nord-Pas-de-Calais à l'international).

36 (DUT mesures physiques, DUT informatique et master matériaux).

Valenciennes doit permettre de développer les formations universitaires en **synergie** entre les pôles de Valenciennes et Maubeuge.

Le rôle des CCI de Valenciennes et d'Avesnes-sur-Helpe est également essentiel dans la construction d'un partenariat économique<sup>37</sup>.

### 3.2.3 Conforter le partenariat avec la Belgique (Mons, Charleroi, Chimay)

Les relations transfrontalières ne sont pas facilitées par les **problèmes d'accessibilité** aux pôles de Mons et de Charleroi aussi bien en réseau ferré qu'en voiture. Des projets sont en cours, qui peuvent contribuer à conforter un partenariat transfrontalier :

- la réouverture de la liaison ferroviaire avec la Belgique,
- la poursuite du TER-GV jusqu'en Belgique,
- la liaison routière Erquelines- Charleroi<sup>38</sup>, peut rapprocher l'Avesnois de ce pôle d'emploi et de son aéroport, mais aussi de Bruxelles. Cette liaison nécessite toutefois la réalisation du contournement nord de Maubeuge,
- la mise à 2x2 voies de la RN2 connectera le sud de l'arrondissement au réseau européen.

Les partenariats transfrontaliers en place aujourd'hui concernent principalement la **culture** avec Mons, la **santé et le tourisme** avec Chimay.

Des partenariats économiques sont amorcés en Thiérache<sup>39</sup>, mais restent rares entre la vallée de la Sambre et les agglomérations de Mons et Charleroi, qui ont aussi connu des difficultés économiques importantes.

Même si les partenariats institutionnels ne sont pas encore très développés, les **déplacements domicile travail vers la Belgique** ne sont pas négligeables, et sont généralement le fait de personnes habitant à proximité immédiate de la frontière<sup>40</sup>.

### 3.2.4 Inscription dans la dynamique régionale

L'inscription de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (AMVS) dans **l'aire métropolitaine lilloise** peut représenter un atout pour l'Avesnois, et permettre une coopération débouchant sur une dynamique de développement<sup>41</sup>. Cette coopération étant récente, il est trop tôt pour en mesurer les effets, mais plusieurs des objectifs peuvent concerner directement le territoire du Val de Sambre, et avoir des répercussions sur l'ensemble de l'arrondissement.

Cette démarche peut s'inscrire dans une réflexion plus globale sur la place de Sambre-Avesnois dans la dynamique régionale, notamment à l'occasion de l'amélioration de la liaison Lille-Charleroi.

37 La fusion des 2 CCI est envisagée à l'horizon 2014.

38 Elle est annoncée pour 2009 par la Région wallonne.

39 Existence d'une SEM transfrontalière « initialité, ingénierie et territoire ».

40 Cf. « les déplacements transfrontaliers sur le territoire Valenciennes -Maubeuge -Mons-Charleroi » (CETE NP 2006).

41 L'ambition de l'aire métropolitaine lilloise est de faire une métropole en réseau, associant le niveau de services d'une métropole européenne avec une haute qualité de vie, difficile à trouver dans les mégapoles.

## **PISTES D'ACTIONS POUR LE SCOT**

### *Partenariats*

- Avec la CCI et la cellule de développement exogène de l'ADUS
- Avec le territoire de Valenciennes (complémentarité plutôt que concurrence)
- Avec les agglomérations de Mons, Charleroi et Chimay, et les institutions administratives belges
- Avec l'AMVS autour de l'aire métropolitaine lilloise

### *Réflexions et études*

- Etat des lieux exhaustif des coopérations transfrontalières existantes
- Réflexion sur l'existence et/ou l'émergence de nouveaux réseaux de villes
- Apport des réseaux physiques aux interrelations transfrontalières

### *Inscription dans le SCoT*

- Recherche d'une complémentarité avec les territoires voisins
- Inscription de la politique touristique dans un contexte inter-régional et transfrontalier

